Ier novembre 1993

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LABELLE

À une session régulière du conseil de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, lundi le premier novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (Ier novembre 1993), à laquelle étaient présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Hébert, Fernand Vézina, Suzanne Raynault, André Leduc et Pauline Telmosse, formant quorum sous la présidence de monsieur André Beaudry, maire suppléant. Aussi présent, le secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Delage.

Rés. 353-11-93

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ par la conseillère Pauline Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert

ET RÉSOLU d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 354-11-93

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DU Ier NOVEMBRE 1993

1.-Pensée.

2.-Présences.

3.-Ouverture de l'assemblée.

4.-Adoption de l'ordre du jour.

5.-Appels d'offres et soumissions:
5. 1 Soumissions: camion Ford 1994.
5. 2 Soumissions: reconstruction de l'escalier de l'hôtel de ville.
5. 3 Soumissions: réaménagement d'une partie de la rue du Pont.
5. 4 Soumissions: nivellement de terrain pour le dépôt à neige.

6.-Correspondance:
6. 1 L'Ombre-Elle: contribution financière.
6. 2 Projet de chemin sur la rive ouest du lac Labelle: demande d'appui.
6. 3 Semaine de la prévention de la toxicomanie: 14 au 20 novembre 1993.
6. 4 Comptoir d'entraide de Labelle: contribution financière.

7.- Affaires en cours:
7. 1 Yolande Lalonde, designer: offre de services pour le réaménagement de la réception de l'hôtel de ville.

7. 2 Approbation des plans: réparation du barrage du lac Labelle.
7. 3 Transport adapté de la Vallée de la Rouge.
7. 4 Fonds "Parcs et terrains de jeux": autorisation de signature à la Caisse.
7. 5 Abrogation de la résolution 534-10-92: aqueduc et égout rue de la Montagne.
7. 6 Autorisation: travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Montagne.
7. 7 Lettre de remerciement: représentant de la municipalité à l'OMH.

8.- Questions de l'auditoire.

Pause café.

9.- Affaires nouvelles:
9. 1 Labelle Asphalte: travaux de pavage sur le chemin Fugère et la rue Allard.
9. 2 M. Claude Léveillé: lots 23 et 24, rang C, canton Labelle.
9. 3 M. Gérard Terreault: utilisation de véhicule.
9. 4 M. Michel Turgeon: engagement temporaire.
9. 5 Min. des Transports: stationnement sur Curé-Labelle sud.
9. 6 CCU: amendements au règlement de zonage.
9. 7 Assurance générales 1994: renouvellement.

10.- Règlements et avis de motion:
10.1 Adoption du règlement 93-141: Budget 1994 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.
10.2 Adoption du projet de règlement 105-11: amendement au règlement de zonage.
10.3 Avis de motion: projet de règlement d'emprunt pour le prolongement du réseau d'égout et d'aqueduc sur la rue de la Montagne.sur la rue de la Montagne.

11.- Divers:

12.- Affaires du secrétaire-trésorier:
12.1 Adoption des comptes et salaires.
12.2 Achat de fournitures pour l'installation de nouvelles lumières de rues.
12.3 Autorisation: achat de sel à déglaçage.
12.4 Autorisation pour envoie des comptes de taxes impayés en perception.

13.- Adoption des procès verbaux du mois d'octobre 1993.

14.- Varia.

15.- Questions de l'auditoire.

16.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

Rés. 355-11-93

ACHAT D'UN CAMION FORD 1994

ATTENDU QU'en date du 5 octobre 1993, trois concessionnaires Ford ont été invités à soumettre un prix pour l'achat d'un camion Ford 1994 pour le service des travaux publics;

ATTENDU QU'un seul concessionnaire a répondu à l'invitation, soit Machabée Automobiles Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par le conseiller André Leduc,
APPUYÉ par le conseiller Fernand Vézina

ET RÉSOLU d'acheter de Machabée Automobiles Inc, un camion Ford 1994, 1 tonne, type F-38, 4X4, au coût de trente mille sept cent trente-huit dollars et quatre-vingt-seize cents (30 738,96$) incluant les taxes applicables, le tout conformément au devis technique et suivant soumission datée du 19 octobre 1993.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 356-11-93

RECONSTRUCTION DE L'ESCALIER DE L'HOTEL DE VILLE

ATTENDU QU'en date du 19 octobre 1993, six entrepreneurs ont été invités à soumettre un prix pour les travaux de reconstruction de l'escalier de l'hôtel de ville de la rue de l'Église;

ATTENDU QUE nous avons reçu une seule réponse à cette invitation, soit la soumission de Bloc-O-Bois Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Pauline Telmosse

ET RÉSOLU de retenir les services de la firme Bloc-O-Bois Inc. pour la reconstruction de l'escalier de l'hôtel de ville de la rue de l'Église, et ce suivant soumission datée du 26 octobre 1993 et son annexe, pour un montant total de quatorze mille sept cent dollars (14 700,00$) incluant toutes les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 357-11-93

L'OMBRE-ELLE: CONTRIBUTION FINANCIÈRE

PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Raynault,
APPUYÉ par la conseillère Pauline Telmosse

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'un montant de deux cent dollars (200,00$) à la maison pour femmes victimes de violence L'Ombre-Elle, afin d'aider cet organisme à poursuivre son travail d'intervention auprès des femmes et des enfants de notre milieu.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 358-11-93

COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE: SUBVENTION 1994

PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Raynault,
APPUYÉ par la conseillère Pauline Telmosse

ET RÉSOLU que la demande de subvention du Comptoir d'Entraide de Labelle pour l'année 1994 soit étudiée lors de la préparation des prévisions budgétaires 1994.

Adoptée à l'unanimité

359-11-93

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE CHEMIN SUR LA RIVE OUEST DU LAC LABELLE

ATTENDU QUE les propriétaires de la rive ouest du Lac Labelle n'ont aucun chemin pour accéder à leur propriété;

ATTENDU QUE les coûts de construction de ce chemin sont très élevés;

ATTENDU QUE le Comité d'action pour la route sur la rive ouest du Lac Labelle demande l'aide financière du ministre des Transports pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Labelle appuie le Comité d'action des citoyens pour la route de la rive ouest du Lac Labelle dans ses démarches auprès du Ministère des Transports du Québec et ce, afin d'obtenir l'aide financière nécessaire pour la construction dudit chemin.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 360-11-93

SEMAINE DE PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

CONSIDÉRANT QUE les problèmes qui découlent de la toxicomanie: drogue, alcool, médicaments, (insécurité, peur, traumatismes physiques et psychologiques, pertes économiques) affectent la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la prévention constitue la voie à privilégier pour diminuer les risques que nos citoyennes et citoyens soient victimes de la toxicomanie;

CONSIDÉRANT QUE l'on doive favoriser l'engagement et la responsabilité des citoyennes et citoyens à l'égard de la prévention;

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Raynault,
APPUYÉ par la conseillère Pauline Telmosse

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Labelle proclame la semaine du 14 au 20 novembre 1993 "Semaine de la prévention de la toxicomanie".

Adoptée à l'unanimité

Rés. 361-11-93

YOLANDE LALONDE DESIGNER INC.: RÉAMÉNAGEMENT DE LA RÉCEPTION DE L'HOTEL DE VILLE

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par le conseiller Fernand Vézina

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services soumise le 30 septembre 1993 par madame Yolande Lalonde, designer, pour le réaménagement de la réception de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 362-11-93

APPROBATION DES PLANS PRÉLIMINAIRES POUR LA RÉPARATION DU BARRAGE DU LAC LABELLE

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par le conseiller André Leduc

ET RÉSOLU d'approuver les plans préliminaires préparés par la firme Labelle et Associés, ingénieurs-conseils, pour la réparation du barrage du Lac Labelle;

D'autoriser la firme Labelle et Associés, ingénieurs-conseils, à déposer auprès du Ministère de l'Environnement du Québec pour autorisation, les plans et devis pour les travaux de réparation du barrage du Lac Labelle.

Adoptée à l'unanimité

363-11-93

TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

ATTENDU QUE la proposition d'origine du transport adapté de la Vallée de la Rouge;

ATTENDU QUE ce projet avait pour objectif de s'adresser aux personnes handicapés, aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes défavorisées;

ATTENDU QUE le projet d'expérimentation d'un service de transport adapté aux besoins des populations locales a été soumis au Ministère des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'aide financière nécessaire à sa réalisation;

ATTENDU QUE suite à la réponse du ministre Sam L. Elkas, le projet ne peut être accepté dans son ensemble, étant donné les disponibilités financières restreintes du gouvernement en matière de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Raynault,
APPUYÉ par la conseillère Pauline Telmosse

ET RÉSOLU que la municipalité de Labelle désire se retirer du projet et récupérer le montant de deux mille dollars (2 000 $) versé le 12 novembre 1992 à Transport adapté de la Vallée de la Rouge.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 364-11-93

FONDS PARCS ET TERRAINS DE JEUX: AUTORISATION DE SIGNATURE À LA CAISSE POPULAIRE DE LABELLE

PROPOSÉ par le conseiller André Leduc,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU que messieurs Yvon Cormier et Pierre Delage, respectivement maire et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Labelle, les documents et effets bancaires pour le fonds "Parcs et terrains de jeux" à la Caisse Populaire de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 365-11-93

PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE DE LA MONTAGNE

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par la conseillère Pauline Telmosse

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat des matériaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue de la Montagne;

D'autoriser le service des travaux publics à exécuter lesdits travaux de prolongement du réseau d'aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 366-11-93

MADAME THÉRÈSE NANTEL BRISEBOIS: REMERCIEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Labelle avait confié à madame Thérèse Nantel Brisebois, le mandat de représenter la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE madame Brisebois a consciencieusement remplie son rôle tout en s'assurant du bien-être des locataires;

EN CONSÉQUENCE, il est:

PPROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert

ET RÉSOLU d'adresser à madame Thérèse Nantel Brisebois, les remerciements du conseil municipal pour ses excellents services au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. 367-11-93

LABELLE ASPHALTE INC.: TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN FUGÈRE ET LA RUE ALLARD

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par le conseiller André Leduc

ET RÉSOLU de mandater la firme Labelle asphalte Inc. pour l'exécution des travaux d'asphaltage sur le chemin Fugère et la rue Allard, le tout suivant l'offre soumise le Ier octobre 1993, pour un montant de sept mille quarante-huit dollars (7 248,00$) plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 368-11-93

MONSIEUR CLAUDE LÉVEILLÉ: LOTS 23 ET 24, RANG "C", CANTON LABELLE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Léveillé a construit un tronçon de chemin sur la rive ouest du lac Labelle suivant le tracé présenté au plan de construction "phase III";

CONSIDÉRANT QU'une partie seulement du chemin construit ne respecte pas la distance de 200 pieds entre le chemin et le lac Labelle et ce, en raison de roc sur environ 200 pieds;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Léveillé s'est conformé pour la continuation de chemin, vers le nord et vers le sud, en tous points avec la réglementation actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Raynault,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert

ET RÉSOLU d'accepter le tracé du chemin construit par monsieur Claude Léveillé sur les lots 23 et 24, rang "C", canton de Labelle, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 369-11-93

MONSIEUR GÉRARD TERREAULT: UTILISATION DE SON VÉHICULE PERSONNEL

PROPOSÉ par le conseiller André Leduc,
APPUYÉ par la conseillère Pauline Telmosse

ET RÉSOLU qu'un montant de six dollars (6,00$) par jour soit versé à monsieur Gérard Terreault lorsqu'il utilise son véhicule personnel pour le transport d'une équipe de travailleurs de la municipalité, et ce, rétroactivement au 23 août 1993.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 370-11-93

MONSIEUR MICHEL TURGEON: ENGAGEMENT TEMPORAIRE

PROPOSÉ par le conseiller André Leduc,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert

ET RÉSOLU d'engager temporairement monsieur Michel Turgeon à titre de journalier au service des travaux publics pour une période de onze (11) heures, au salaire horaire de sept dollars (7,00$).

Adoptée à l'unanimité

Rés. 371-11-93

MINISTÈRE DES TRANSPORTS: STATIONNEMENT SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE SUD

CONSIDÉRANT QUE le stationnement sur le boulevard du Curé-Labelle sud compromet la sécurité des véhicules qui s'engagent sur la route lorsqu'il y a des véhicules lourds stationnés sur le côté est;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement des véhicules lourds la nuit brime la quiétude des commerces et des résidences situées en bordure de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE c'est la municipalité qui avait demandé au Ministère des Transports de faire l'installation de panneaux "stationnement interdit" sur le boulevard du Curé-Labelle en direction sud, face à la Petite Patate et en direction nord, face au Motel Robert Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU de demander au Ministère des Transports de procéder dans les meilleurs délais, à la réinstallation de ces panneaux "stationnement interdit" sur le boulevard du Curé-Labelle (route 117).

Adoptée à l'unanimité

Rés. 372-11-93

ASSURANCES GÉNÉRALES 1994

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Code municipal par l'article 573.1.2, relativement à l'octroi d'un contrat d'assurance;

CONSIDÉRANT QU'un contrat d'assurance adjugé par soumission pour une période inférieure à trois ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions;

CONSIDÉRANT l'offre faite par Groupe Lyras, de reconduire le contrat des assurances générales de la municipalité pour la période du 31 décembre 1993 au 31 décembre 1994, en y apportant la mise à jour des biens assurés par la municipalité;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

EN CONSÉQUENCE: il est:

PROPOSÉ par le conseiller André Leduc,
APPUYÉ par le conseiller Fernand Vézina

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Groupe Lyras pour le renouvellement du contrat des assurances générales de la Municipalité de Labelle pour la période du 31 décembre 1993 au 31 décembre 1994, au montant de quatorze mille sept cent vingt-cinq dollars et seize cents (14 725,16 $).

D'ajouter à la protection automobile, un avenant appelé Privation de Jouissance (FAQ No.20) avec limite de 100,00$ par jour, 15,000,00$ par perte, au coût de 150,00 plus taxes, et d'augmenter la limite d'assurance pour les Documents de Valeur à 25,00,00$, pour un coût additionnel de 40,00 $ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 373-11-93

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 93-141: BUDGET 1994 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par le conseiller André Leduc

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 93-141, relatif au budget pour l'année 1994 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-141: RELATIF À L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE POUR L'ANNÉE 1994

À une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le premier novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (Ier novembre 1993), à laquelle étaient présents:

Le maire suppléant:	André Beaudry
Les conseillers(ères)	Richard Hébert
"	Fernand Vézina
"	Suzanne Raynault
"	André Leduc
"	Pauline Telmosse

Et aussi présent

Le Secrétaire-trésorier:	Pierre Delage

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle s'est prévalue des dispositions des articles 596 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la gestion des déchets solides;

ATTENDU QUE ladite entente a été approuvée par le Ministère des Affaires Municipales et parue dans la Gazette officielle du vingt-cinq juillet mil neuf cent quatre-vingt-douze (25 juillet 1992);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, les prévisions budgétaires doivent être adoptées par règlement par au moins les deux tiers des corporations participantes à la régie intermunicipale;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné lors de la session régulière du Conseil municipal tenue le quatre octobre mil neuf cent quatre-vingt-treize (4 octobre 1993);

EN CONSÉQUENCE, Il est:

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par le conseiller André Leduc

ET RÉSOLU qu'un règlement portant le numéro 93-141 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement que les prévisions budgétaires pour l'année 1994 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge se détaillent comme suit:

ARTICLE 1:

RECETTES

Contributions des usagers:	
Municipalités participantes	92 300 $
Municipalités non participantes	296 400 $
Intérêts sur placements	4 400.$
TOTAL	**393 100 $**

DÉPENSES

Rémunération du personnel	90 000.$
Avantages sociaux	4 500.$
Contributions de l'employeur	7 300.$
C.S.S.T.	2 500.$
Frais de représentation et déplacement	10 000.$
Avis publics	5 000.$
Papeterie et fournitures de bureau	5 000.$
Poste	3 000.$
Téléphone	3 000.$
Loyer	6 000.$
Frais de vérification	2 500.$
Honoraires professionnels	60 000.$
Assurances	3 500.$
Contrat de service (balance)	2 000.$
Immatriculation des véhicules	200.$
Entretien de la machinerie	15 500.$
Carburant	15 000.$
Entretien du site	5 000.$
Dépenses d'édifice	3 000.$
Électricité édifice	1 500.$
Éclairage public	500.$
Location de machinerie	50 000.$
Location d'équipement de bureau	3 000.$
Projet inter-énergie (coordonnateur)	50 000.$
Impôt foncier	2 100.$
Pneus	6 000.$
Mauvaises créances	2 500.$

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Dons	2 000.$
IMMOBILISATIONS	
Terrain (aménagement)	30 500.$
Garage	2 000.$
TOTAL	**393 100.$**

ARTICLE 2:
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3:
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil de la Municipalité de Labelle lors de sa session régulière tenue le premier novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (Ier novembre 1993).

Maire Suppléant

Secrétaire-trésorier

Rés. 374-11-93

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 105-11, MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 105 ET PORTANT SUR UN AGRANDISSEMENT DU SECTEUR DE ZONE Ce-3 AU DÉTRIMENT DES SECTEURS DE ZONE Ra-5 ET Tr-1

ATTENDU QU'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Labelle depuis le 14 mars 1991, date de l'émission du certificat de conformité de la M.R.C. des Laurentides;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité a adopté le 21 mai 1991 une réglementation d'urbanisme comprenant un règlement de régie interne, un règlement de zonage, un règlement de lotissement et un règlement de construction, et qu'un certificat de conformité a été délivré par la M.R.C. des Laurentides en date du 5 août 1991;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de changement de zonage pour une partie du lot 242 du cadastre du village de Labelle;

ATTENDU QUE l'ensemble des éléments respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 1993;

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Raynault,
APPUYÉ par la conseillère Pauline Telmosse

ET RÉSOLU de décréter et de statuer ce qui suit:

ARTICLE 1. Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 105 en vertu de l'article 5.1.2, est modifié par l'agrandissement du secteur de zone Ce-3 au détriment des secteurs de zone Ra-5 et Tr-1, afin d'y inclure une partie du lot 242 du cadastre du village de Labelle et une partie du lot numéro 241-P, le tout tel que montré au plan annexe "A" (plan numéro 001-93) faisant partie intégrante du présent règlement.

Le secteur de zone Ce-3 est de ce fait délimité comme suit:

- la ligne arrière des lots 242-12, 242-P et 242-13 situés sur la rue de la Montagne;

- le boulevard du Curé-Labelle (route 117);

- une ligne empruntant pendant 70 m un accès véhiculaire dans le lot 236-P;

- une ligne parallèle au boulevard du Curé-Labelle sur 100 m et située à 70 m de l'emprise de ce dernier;

- une ligne passant à l'extrémité est de l'ancienne piste d'atterrissage et allant rejoindre un point situé à environ 240 m de l'emprise du boulevard du Curé-Labelle sur le lot 240-P;

- une ligne dans le prolongement vers l'est du centre de la rue Orban;

- une ligne passant entre le cimetière et le lot 242-P;

- une ligne tracée parallèlement au boulevard du Curé-Labelle, à 70 m de l'emprise de ce dernier et traversant le lot 242-P.

ARTICLE 2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal tenue le premier novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1er novembre 1993).

SIGNATURE: _____
Maire Suppléant

SIGNATURE: _____
Secrétaire-trésorier

Rés. 375-11-93

ADOPTION DES COMPTES ET SALAIRES D'OCTOBRE 1993

PROPOSÉ par le conseiller André Leduc,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert

ET RÉSOLU d'approuver le paiement des comptes et salaires à être débités au fonds général de la municipalité suivant le registre numéro 9314 daté du 26 octobre 1993.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Rés. 376-22-93

DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE: ACHAT DE FOURNITURES D'UNITÉS D'ÉCLAIRAGE DE RUES

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par le conseiller Fernand Vézina

ET RÉSOLU de placer une commande auprès de Dubo Électrique Ltée, pour l'achat de 6 fixtures avec potences de 8" en aluminium au coût de 79,80$ chacune, ainsi que 6 fixtures 100 HSP H5 100A2Y 120/240 LRP avec photo-cellules et lampes au coût de 105,40 $ chacune, le tout tel que soumis dans l'offre du 25 octobre 1993.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 377-11-93

LES MINES SELEINE: ACHAT DE SEL À DÉGLACAGE

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par le conseiller André Leduc

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'environ deux (200) tonnes métriques de sel à déglaçage de Les Mines Seleine, au coût de cinquante-six dollars et cinquante-neuf cents la tonne métrique plus les taxes applicables, suivant l'offre soumise le 21 octobre 1993 et ce, pour l'entretien des chemins d'hiver 1993-1994.

La livraison devra être faite par un transporteur faisant partie de l'Association des camionneurs des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité

378-11-93

PERCEPTION DES COMPTES DE TAXES 1992

PROPOSÉ par le conseiller André Leduc,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert

ET RÉSOLU de mandater la firme Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, avocats, de prendre les procédures nécessaires pour le recouvrement des taxes et autres créances dues à la municipalité de Labelle pour les exercices financiers 1992 et antérieurs.

Adoptée à l'unanimité

379-11-93

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

PROPOSÉ par la conseillère Pauline Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert

ET RÉSOLU d'adopter les procès verbaux de la séance régulière tenue le 4 octobre 1993.

Adoptée à l'unanimité

DIVULGATION DES INTÉRETS PÉCUNIAIRES

Les conseillers, messieurs Richard Hébert, André Beaudry et Fernand Vézina transmettent au secrétaire-trésorier, la divulgation de leurs intérêts pécuniaires.

380-11-93

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Pauline Telmosse

ET RÉSOLU d'ajourner l'assemblée à 20:00 heures le mercredi 3 novembre 1993.

Adoptée à l'unanimité

Maire Suppléant

Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3 novembre 1993

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LABELLE

À la reprise de la session régulière du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, lundi le premier novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (Ier novembre 1993), ajournée à mercredi le trois novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (3 novembre 1993) à 20h00, à laquelle étaient présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Fernand Vézina, Suzanne Raynault, André Leduc et Pauline Telmosse, formant quorum sous la présidence de monsieur André Beaudry, maire suppléant. Aussi présent, le secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Delage.

Rés. 381-11-93

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ par la conseillère Pauline Telmosse,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 382-11-93

SOUMISSION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LA RUE DU PONT

ATTENDU QU'en date du 25 octobre 1993, cinq entrepreneurs ont été invités à soumettre un prix pour les travaux de réaménagement sur la rue du Pont;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire à répondu à l'appel d'offres, soit Dominique Légaré, paysagiste;

Après étude et considération, il est:

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU d'octroyer à Dominique Légaré, paysagiste, le contrat pour effectuer les travaux de réaménagement sur la rue du Pont suivant les plans et devis préparés par Céline Paradis, architecte paysagiste, au coût total de quarante cinq mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (45 790,99$) taxes incluses et ce suivant la soumission du Ier novembre 1993.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 383-11-93

SOUMISSION: NIVELLEMENT DU TERRAIN POUR LE DÉPOT DE LA NEIGE

PROPOSÉ par le conseiller André Leduc,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU de retenir les services de Fernand Clément Excavation pour les travaux de nivellement du terrain pour le dépôt de la neige, au coût de sept cent dollars (700,00$) plus les taxes applicables, étant le prix le plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 384-11-93

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Pauline Telmosse

ET RÉSOLU d'autoriser le deuxième versement de la subvention accordée à la Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle pour l'année 1993, soit un montant de deux mille dollars (2 000,00$).

Adoptée à l'unanimité

Rés. 385-11-93

RUE DE LA MONTAGNE: PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

PROPOSÉ par le conseiller André Leduc,
APPUYÉ par le conseiller Fernand Vézina

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat des matériaux nécessaires et l'exécution des travaux pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Montagne, à partir du chaînage 0+000 jusqu'au chaînage 0+140 et ce, suivant les plans préparés par Labelle et Associés, ingénieurs-conseils.

Les coûts pour la réalisation de ces travaux seront assumés par la Municipalité de Labelle.

La présente résolution abroge à toute fin que de droit, la résolution numéro 365-11-93.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 386-11-93

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO: 534-10-92

PROPOSÉ par le conseiller André Leduc,
APPUYÉ par le conseiller Fernand Vézina

ET RÉSOLU d'amender le troisième paragraphe de la résolution numéro 534-10-92 pour se lire comme suit:

INITIALES DU MAIRE
AB
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Il est entendu que la Municipalité assumera les coûts pour la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Montagne, lot 242-28, à partir du chaînage 0+000 jusqu'au chaînage. 0+140.

Les coûts pour la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Montagne, à partir du chaînage 0+140 jusqu'au chaînage 0+492, seront financés à partir d'un règlement d'emprunt de secteur imputable aux immeubles desservis et contigus aux lots numéros 242-28 et une partie du lot 242-7, cadastre du village de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LA RUE DE LA MONTAGNE

Le conseiller André Leduc donne un avis de motion pour la préparation d'un règlement d'emprunt pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Montage, à partir du chaînage 0+140 jusqu'au chaînage 0+492.

DIVULGATION DES INTÉRETS PÉCUNIAIRES

Le conseiller André Leduc et la conseillère Suzanne Raynault, remettent au secrétaire-trésorier, la divulgation de leurs intérêts pécuniaires.

387-11-93

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Maire suppléant

Secrétaire-trésorier

15 novembre 1993

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LABELLE

À une session spéciale du conseil de la Municipalité de Labelle, dûment convoquée par le secrétaire-trésorier et tenue à l'heure et au lieu ordinaire des sessions du conseil, lundi le quinze novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (15 novembre 1993), à laquelle étaient présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers, Fernand Vézina,Suzanne Raynault, André Leduc et Pauline Telmosse, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yvon Cormier. Aussi présent, le secrétaire-trésorier monsieur Pierre Delage.

Rés. 388-11-93

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ par la conseillère Pauline Telmosse,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 389-11-93

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ par la conseillère Pauline Telmosse,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 NOVEMBRE 1993

1.- Pensée.
2.- Présences.
3.- Ouverture de l'assemblée.
4.- Adoption de l'ordre du jour.
5.- Discours du Maire sur la situation financière.
6.- Achat d'équipement à neige pour le camion Ford 1994.
7.- Excavation André Paiement: location de machinerie: aqueduc et égout sur la rue de la Montagne.
8.- M. André Paiement: gérance des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Montagne.
9.- Excavation André Paiement: travaux de branchement à l'égout sanitaire sur une partie du boul. du Curé-Labelle.
10.- Labelle et Associés: Plans et devis pour le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sur la rue David.
11.- Labelle et Associés: plans et devis pour le prolongement du réseau d'égout sur la rue Clément.
12.- Entreprises Multi: achat de matériaux d'aqueduc et d'égout pour la rue
de la Montagne.
13.- Distribution d'Aqueduc: achat de matériaux d'aqueduc et d'égout pour la rue de la Montagne.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

14.- École Le Tremplin: demande d'aide financière pour voyage étudiants.
15.- M. Roger Sigouin, responsable: accès gratuit à la piscine pour des cellules jeunesse.
16.- Questions de l'auditoire.
17.- Levée de l'assemblée.

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Suivant l'article 955 du Code municipal, le maire a l'obligation de présenter un rapport sur la situation financière de la Municipalité au moins quatre semaines avant le dépôt du budget pour adoption.

États financiers 1992

Le rapport des vérificateurs démontre que l'année 1992 s'est terminée avec un surplus cumulatif de 106 359$ dans le fonds d'administration qui provient du surplus de 1991 et, pour 1992, de l'excédent des recettes jumelé à la diminution des dépenses. Ce surplus a été utilisé en 1993 pour l'achat d'un camion une tonne et pour des travaux de pavage.

À ce jour, les revenus et les dépenses sont comme suit:

Rapport budgétaire partiel 1993

	BUDGET 1993	RÉALISÉES (93-11-11)
RECETTES		
Taxes	1 416 904	1 476 205
Paiement tenant lieu de taxes	87 732	95 830
Services rendus à d'autres Municipalités.	12 974	3 202
Autres services rendus	73 880	67 318
Autres recettes	51 793	61 293
Recettes de transferts	214 847	216 339
TOTAL DES RECETTES	**1 858 130**	**1 920 187**
DÉPENSES		
Administration générale	402 866	308 233
Sécurité publique	49 535	32 514
Transport routier	472 625	364 786
Hygiène du milieu	176 552	126 851
Urbanisme	81 438	55 961
Loisirs et culture	245 202	190 172
Frais de financement	274 266	70 281
Quote-part à la MRC des Laurentides	55 378	41 028
Contribution financière à l'O.M.H.L.	6 351	5 745
Quote-part pour la Sûreté du Québec	90 837	91 845
Total des dépenses	**1 855 050**	**1 287 416**
AFFECTATIONS		
Affectation au fonds immobilisations	3 080	1 019
TOTAL DES AFFECTATIONS ET DÉPENSES:	**1 858 130**	**1 288 435**

Rémunération et allocation de dépenses des membres du conseil en 1993.

	Rémunération	Allocation	Total
Maire	9 616	4 808	14 424
Conseillers, conseillères	3 205	1 603	4 808

Le présent rapport reflète les recettes et les dépenses de la Municipalité à ce jour.

Réalisations de 1993

Au cours de l'année 1993, la Municipalité a, tel que prévu, complété l'ensemble des travaux d'assainissement des eaux de la rivière Rouge, ce qui représente un coût approximatif de 6.3 millions de dollars financé par le gouvernement du Québec à 90%. C'est ainsi que la construction du bâtiment de service et des étangs "aérés" ont été complétés de même que l'installation du réseau d'égout. Soulignons que l'inauguration officielle aura lieu au printemps 1994. Parallèlement à ces travaux, une subvention de 380 000$ nous est accordée par le ministère des Transports du Québec pour des travaux d'asphaltage et d'amélioration du drainage d'une partie des rues du Pont, de la Gare et de la route 117.

Par ailleurs, dans le but de favoriser la construction domiciliaire et la rénovation commerciale nous avons mis en branle des mesures incitatives. Nous avons donc adopté le règlement de crédit de taxes dont la promotion se fera plus particulièrement en 1994. Nous avons voulu aussi moderniser l'image de la Municipalité et la rendre plus attrayante par l'adoption d'un nouveau logo déjà présent sur nos outils de communication et de promotion. Ainsi, L'Info municipale se veut un outil de promotion et d'information en reflètant ce qui se passe au sein de l'administration municipale et en montrer le dynamisme des membres du personnel et du conseil.

Parlant de dynamisme, nous devons souligner l'assainissement du climat de travail et la signature d'une convention collective de 3 ans. Les employé(e)s ont en outre accepté de participer à un nouveau programme de gestion dont le but ultime est la qualité totale dans les services offerts au citoyens et citoyennes.

Travaux de voirie

Nous avons, par ailleurs reconstruit près de 3000 pieds de trottoir dans les rues du village et procédé à l'asphaltage des rues David, du Camping, Pagé, Belle-Pente, Orban, Charles, Brassard, Allard, Nantel, de la Rivière ainsi que de la montée Fugère.

Quant à l'extérieur du village, nous avons procédé au prolongement de l'asphaltage sur le chemin du Lac-Labelle sur une distance de un kilomètre, ceci grâce à une subvention du ministère des Transports de 60 000$. Nous avons aussi remplacé près d'une douzaine de ponceaux et réparé les chemins par l'épandage de gravier et le creusage des fossés.

En cours de réalisation

Suite aux travaux de la SQAE sur la rue du Pont, des plans et devis ont été préparés pour la mise en valeur des commerces riverains et les travaux débuteront dès cet automne

Toujours en rapport avec les travaux d'assainissement des eaux, soulignons que les travaux de branchement au réseau d'égout se poursuivent et que près de 95% des résidences et édifices du périmètre urbain sont branchés ou dotés d'installation septique conforme.

Dans un autre ordre d'idée, mentionnons la reconstruction de l'escalier de l'hôtel de ville sur la rue de l'Église et le réaménagement de la réception de l'hôtel de ville qui se fera sous peu, les plans étant déjà préparés. Ceci dans le but bien évident de mieux servir les contribuables de Labelle.

Réalisation à venir 1994

Bien que le contenu du budget ne sera connu que lors de son adoption, la Municipalité prévoit mettre sur pied une campagne promotionnelle pour favoriser la construction domiciliaire et la restauration commerciale tel que prévu suite à l'adoption du règlement sur le crédit de taxes.

De plus, suite à l'investissement majeur de la SQAE par les travaux d'assainissement des eaux de la rivière Rouge, le conseil entend élaborer des projets de mise en valeur du potentiel récréo-touristique de la rivière Rouge

Sur la rue du Pont, nous procèderons au parachèvement des travaux de réaménagement près des trottoirs par la plantation d'arbres et arbustes.

En 1994, nous poursuivrons, l'implantation de la taxation et de la facturation en suivant le principe "d'utilisateur-payeur". Ainsi nous ferons encore plus preuve de transparence quant au coût réel de tel ou tel service et en imputerons plus directement, le coût à l'utilisateur plutôt que faire assumer ces dépenses par l'ensemble des contribuables.

Terminons sur une note intéressante pour les payeurs de taxes; il sera possible, dès 1994, de répartir le paiement du compte de taxes sur 3 versements

Le budget 1994 sera adopté lors d'une séance spéciale qui se tiendra au mois de décembre 1993 en la salle du conseil.

Yvon Cormier, Maire

Rés. 390-11-93

ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT POUR LE CAMION FORD 1994

ATTENDU QU'en date du 1er novembre 1993, deux fournisseurs ont été invités à soumettre un prix pour l'achat d'équipement de déneigement pour le camion Ford 1994;

ATTENDU QU'un seul concessionnaire a répondu à l'invitation, soit Les Machineries St-Jovite Inc.:

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par le conseiller André Leduc,
APPUYÉ par la conseillère Pauline Telmosse

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de Les Machineries St-Jovite Inc., de l'équipement de déneigement pour le camion Ford 1994, au coût total de vingt trois mille quarante-huit dollars et quarante-quatre cents (23 048,44 $) incluant l'installation sur le camion et les taxes applicables, le tout suivant le devis et la soumission du 3 novembre 1993.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 391-11-93

LOCATION DE MACHINERIE: TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DE LA MONTAGNE

ATTENDU QU'en date du Ier novembre 1993, trois entrepreneurs ont été invités à soumettre un prix horaire global pour la location d'une pelle et d'un bélier mécanique pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de la Montagne, à partir du chaînage 0+000 au chaînage 0+140;

ATTENDU QUE les trois entrepreneurs ont soumis un prix pour la location de ladite machinerie, à savoir:

Excavation André Paiement:	88,50 $/heure
Fernand Clément Excavation:	110,00 $/heure
Excavations Richard Clément et Fils Inc.:	110,00 $/heure

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU de retenir les services de Excavation André Paiement pour la location d'une pelle et d'un bélier mécanique pour l'exécution des travaux pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Montagne, à partir du chaînage 0+000 jusqu'au chaînage 0+140, au coût global horaire de quatre-huit dollars et cinquante cents (88,50$), le tout tel que soumission datée du 5 novembre 1993.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 392-11-93

TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DE LA MONTAGNE

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU de retenir les services de monsieur André Paiement pour gérer l'exécution des travaux pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Montagne, à partir du chaînage 0+000 jusqu'au chaînage 0+140, au taux horaire de trente dollars (30,00$).

Adoptée à l'unanimité

Rés. 393-11-93

EXCAVATION ANDRÉ PAIEMENT: BRANCHEMENT DE L'ÉGOUT SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

ATTENDU QU'en date du 28 octobre 1993, trois entrepreneurs ont été invités à soumettre un prix global pour les travaux de branchement au réseau d'égout, incluant les matériaux, la machinerie et la main-d'oeuvre, sur une partie du boulevard du Curé-Labelle, soit à partir des propriétés situées à partir du 7192 (Roger Charette) jusqu'au 7306 (Ste-Marie Sport);

ATTENDU QU'un entrepreneur a soumis un prix pour effectuer ces travaux, soit Excavation André Paiement:

EN CONSÉQUENCE, il est:

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU de retenir les services de Excavation André Paiement pour l'exécution des travaux de branchement au réseau d'égout sanitaire sur une partie du boulevard du Curé-Labelle, à partir de la propriété de monsieur Roger Charette située au 7192, boulevard du Curé-Labelle, jusqu'à la propriété de Ste-Marie Sport située au 7306 boulevard du Curé-Labelle, pour un coût total de huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (8 995,00$) incluant les taxes, les matériaux, la machinerie et la main-d'oeuvre, le tout à la condition que les propriétaires concernés acceptent d'assumer le coût total desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 394-11-93

LABELLE ET ASSOCIÉS: PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE CLÉMENT

PROPOSÉ par la conseillère Pauline Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller André Leduc

ET RÉSOLU de retenir les services de Labelle et Associés, ingénieurs-conseils, pour la préparation des plans, devis, l'estimation du coût des travaux, la présentation du dossier au Ministère de l'Environnement du Québec, ainsi que les demande de soumissions pour la réalisation des travaux pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Clément, pour un coût de trois mille cinq cent dollars (3 500,00$) plus les taxes applicables, le tout suivant offre de services soumise le 4 novembre 1993 et à la condition que les propriétaires concernés acceptent majoritairement d'en assumer le coût.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 395-11-93

LES ENTREPRISES MULTI J. A. INC.: ACHAT DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de deux (2) regards sanitaires et de neuf (9) anneaux pour regards sanitaires de Les Entreprises Multi J.A. Inc., au coût total de quatre mille soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (4 074,99 $), incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 396-11-93

DISTRIBUTION D'AQUEDUC: ACHAT DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de Distribution d'Aqueduc, des matériaux d'aqueduc et d'égout nécessaires pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de la Montagne, pour un coût total de huit mille deux cent soixante-et-un dollars et seize cents (8 261,16 $) incluant les taxes, le tout tel que soumis dans l'offre du 4 novembre 1993.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 397-11-93

ACCÈS GRATUIT À LA PISCINE POUR DIVERSES CELLULES JEUNESSE

PROPOSÉ par la conseillère Pauline Telmosse,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU d'autoriser diverses cellules jeunesse, environ quarante jeunes, d'avoir accès gratuitement à la piscine intérieure municipale et ce, quatre fois par année.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 398-11-93

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ par le conseiller Fernand Vézina,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Raynault

ET RÉSOLU de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Maire **Secrétaire-trésorier**

DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le maire Yvon Cormier et la conseillère Pauline Telmosse remettent au secrétaire-trésorier, la divulgation de leurs intérêts pécuniaires.